

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LAVANCIA-EPERCY**

Séance du jeudi 16 octobre 2025

Date de convocation : **07/10/2025**

Date d'affichage : **07/10/2025**

Date de mise en ligne :

Nombre de Conseillers : **en exercice : 14 présents : 13 votants : 13**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi seize octobre à vingt heures zéro minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - HUGONNET Marc - MAITREPIERRE Sylvie - FREITAS Laure - PESENTI Jean-François - PERRODIN Emilie - THIRIET Hubert - GRILLET Rodrigue - MAZUIR Carole - BOUVIER Alexis - MULTRIER Pierre-Yves ;

Absente : FACHINETTI Aurélia

Secrétaire de séance : MAITREPIERRE Sylvie

Objet de la délibération : Suppression et création du poste d'adjoint administratif

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Vu la saisine du Comité social territorial en date du 26 août 2025.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de la demande de l'agent d'augmenter ses heures de travail dans son autre commune, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires,

et

La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 18 heures 30 hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2026 soit

- Lundi de 8h30 à 17h45
- Jeudi de 8h30 à 17h45

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2026

Filière : . Administrative.,

Cadre d'emploi : Adjoint administratif territorial,

Grade . Adjoint administratif territorial :

- ancien effectif : 1 (nombre)

- nouvel effectif : 1 (nombre)

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bernard JAILLET